



**A V I S**

La délibération du conseil communal du 25 janvier 2023 portant adaptation du règlement-taxe relatif au stationnement payant a été approuvée par arrêté grand-ducal du 27 février 2023 et par Madame la Ministre de l'Intérieur le 10 mars 2023.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 17 mars 2023

le secrétaire,

le bourgmestre,